

**DIVERS**

Notaire / Lieu : FROQUIERES Jean – Raulhac

Canton (15) : Vic-sur-Cère

Premier intervenant : DUNOYER Durand

Second intervenant : PAILHEROLS Chapelle

Date de l'acte : 26/06/1688

Références :

Cote : 3\_E\_227-369

Transcription : Atelier Paléo Paris

Photos : 485 2/3 E 227-369 1688 064



Contract pourtant service de messes  
 en la chapele de Palierols en faveur  
 du seigneur de Cropiere en  
 consideration des reparations faites en icele  
 et autres avantages

L'an mil six cens quatre vingts huict et le vingt sixie[me]  
 jour du mois de juin avant midy dans l'esglise  
 du lieu de Rauliac estans assambles au son de  
 la cloche m[essir]es Durand DUNOYER cure, Michel RAMON,  
 Jean POULHER, Antoine OUVRIER, Antoine POULHER,  
 Pierre POULHER, Estienne TERISSE, Jean TRIN, Jean  
 FROQUIERES, Annet SABATHIER, Pierre ROUSSET,  
 Pierre FONTANGES, Guillaume MIALET, Antoine  
 GINIoux, Jacques COUFFINHAL et Antoine VIDALENC

-----  
 tous p[re]tres de lad[ite] esglise et communaute Saint  
 Pierre dud[it] lieu lesquels considerant les grands  
 doms et despances faites par haut et puissant  
 seigneur messire Jean Rigal DESCORRAILLES chevalier  
 comte de Roussilie baron de Cropiere seigneur de  
 Puechmorier, Auteval, La Philipie, Saint Juery et d'autres  
 places pour la reparation et ornement de l'esglise  
 Notre Dame de Palierols annexe dud[it] Rauliac laquele  
 esglise led[it] seigneur a faite grandir de tout le  
 coeur quy est de presant en icele fait garnir les  
 fenestres de vitres et de grilies de fer, fait plancher led[it]  
 coeur, le marchepie de l'autel fait faire le balustre  
 quy ferme led[it] coeur, de grands chandeliers de bois dans led[it]  
 coeur et les sieges quy sont dans iceluy, fait faire  
 toutes les chapeles particulieres quy sont attenantes  
 a lad[ite] esglise en nombre de quatre et une sacrestie  
 fait faire tous les retables et tableaux quy sont  
 dans lesd[ites] chapeles et sacrestie et les balustres  
 quy ferment iceles fait blanchir tant lad[ite] esglise  
 que chapeles avec plusieurs peintures, fait faire  
 la chere a prescher, fait changer la grand porte devers  
 le pignion pour la comodite du public fait faire  
 lad[ite] porte avec le tambour et portes y attenantes  
 .../...

tribune garnie de balustre au dessus le ~~lad[ite] grand~~  
 tambour de lad[ite] grand porte et q[ue] outre ce il a  
 fonde dans lad[ite] esglise une lampe ardante  
 donne une lampe d'argent un encensoir aussi  
 d'argent un ciboire et un porte dieu aussy d'argent

et doré au dedans le tout marqué des armes dud[it] seigneur, une chasuble toile d'or la croix d'icele toile d'argent garnie de dentele d'argent, de plus led[it] seigneur auroit cy devant données les saintes reliques quy sont dans lad[ite] esglise et du despuis au desir de defunte dame Aymée Eleonor DEPLAS son expouse et suivant l'ordonnance portée par son testament led[it] seigneur auroit donné le reliquaire d'argent dans lequel les saintes reliques sont enchassées et plusieurs autres gratifications considerables desqueles ou en tout cas en partie lad[ite] communaute desireroit marquer aud[it] seigneur et aux siens sa recognoissance par ses prieres a ces causes lesd[its] sieurs curé et pretres faisant tant pour eux que pour leurs successeurs en ladite communauté ont promis et promettent aud[it] seigneur comte de Roussilie et de Cropiere cy presant et acceptant residant ordinairem[en]t en son chateau et place dud[it] Cropiere parr[oiss]e du p[rese]nt lieu scavoir de dire et celebrer annuelem[en]t et a perpetuel dans lad[ite] eglise de Palierols a l'intantion dud[it] seigneur de lad[ite] defunte dame DEPLAS son expouse et de ses predecesseurs et successeurs une messe haute avec diacre et soubz diacre environ les huict heures du matin de chacun jour et festes #° de la glorieuse Vierge Marie a l'honneur de laquele led[it] seigneur a volu faire toutes lesd[ites] despances et doms, avec les litanies de ladite glorieuse Vierge et l'antienne et un de profundis #° de l'annonciation, l'assomption, la nativite et la purification conseption

.../...

et encores autres deux messes hautes de morts aussi avec diacre et soubz diacre l'une a l'intantion de lad[ite] defunte dame DEPLAS le vingt sixie[me] du mois de juin jour du deces d'icele, et l'autre a l'intantion dud[it] seigneur a tel jour qu'il plerra a Dieu l'apeler avec aussy un de profundis a la fin desd[ites] messes et avant de commancer lesd[ites] messes d'exhorter les assistans sur les motifs d'iceles de prier Dieu pour led[it] seigneur pour lad[ite] dame son expouse pour leurs predecesseurs et successeurs et pour la prosperité de leur maison, et de conserver aud[it] seigneur et aux siens et a leurs successeurs dud[it] chateau et place de Cropieres toutes les honneurs honorifiques et autres dans lad[ite] eglise ainsy qu'eles leur ont esté de tout temps acquises et a leurs autheurs comme seigneur hauts justiciers dud[it] et autrement et avec liberte aud[it] seigneur et a ses h[eriti]ers et successeurs dud[it] chateau de Cropieres de se conserver lesd[ites] chapeles ou de coller iceles ou partie a quy bon leur semblera le tout outre le service porté par autre contract passé devant le no[tai]re royal soubz[ig]ne le vingtie[me] juillet mil six cent quatre vingts un et autres dont lad[ite] communaute est chargée ^° ainsin lesd[its] s[ieu]rs curé et p[re]tres l'ont volu promis et juré etc. obligé etc. les biens temporels de lad[ite] esglise soubsmis etc. renoncé etc. presans a ce Antoine COUTEL marchand et Geraud BENAVENT clerc du p[rese]nt lieu

soubs[ig]nes avec led[it] seigneur lesd[its] s[ieus]rs cure p[re]tres et moy

Signature: ROUSSILIE FONTANGES

^° et afin que le susd[it] service soit executé et que  
messieurs les p[re]tres celebrant lesd[ites] messes forment  
leur intantion pour le motif d'iceles et pour le  
repos de l'ame dud[it] seig[neu]r fondateur il sera affiche  
dans lad[ite] sacrestie un escreteau sur un petit tableau  
qui exhortera et priera tous les s[ieus]rs p[re]tres quy celebreront  
la s[ain]te messe dans lad[ite] eglise et chapeles de se  
souvenir dans le sacrifice de la messe de l'ame  
dud[it] seig[neu]r fondateur et de ses predecesseurs et successeurs

Signatures: DUNOYER cure, A.OUVRIER p[re]tre, P.FONTANGES p[re]tre  
.../...

J.TRIN, J.FROQUIERES p[re]tre, GINIOUX p[re]tre  
VIDALLENC p[re]tre, TARRISSE p[re]tre  
SABATHIER p[re]tre, ROUSSET p[re]tre  
J.COUFFINHAL p[re]tre  
POULHER, POULHER p[re]tre, G.MIALET p[re]tre  
POULHER, A.COUTEL, RAMOND p[re]tre  
G.BENAVENT  
J.FROQUIERES no[tai]re royal